



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Paris, le 27 mai 2020*

### **Avis du Haut Conseil à la Santé Publique relatif à l'utilisation de l'hydroxychloroquine dans le Covid-19 : Le Gouvernement prend un décret modifiant le cadre de prescription**

**Le Haut Conseil à la Santé Publique a révisé sa recommandation portant sur la prescription dérogatoire hospitalière d'hydroxychloroquine en milieu hospitalier. En conséquence, le ministre des Solidarités et de la Santé a signé un décret publié ce 27 mai au journal Officiel.**

Le Ministre des Solidarités et de la Santé avait une première fois saisi le HCSP sur les stratégies thérapeutiques à visée compassionnelle contre le covid19, en l'absence de traitement ayant démontré son efficacité. Le HCSP avait alors indiqué dans son avis du 23 mars 2020 que l'hydroxychloroquine pouvait à titre dérogatoire être prescrite pour les formes graves hospitalières, sur décision collégiale des médecins et sous surveillance médicale stricte. Un décret avait alors été publié en ce sens dès le 26 Mars 2020.

Ces dernières semaines, plusieurs études ont été publiées concernant l'hydroxychloroquine, en monothérapie ou en association avec l'azithromycine, menées aussi bien en France qu'à l'étranger. Le HCSP dans son nouvel avis en date du 23 Mai 2020 considère que les données actuelles disponibles n'apportent pas la preuve d'un bénéfice de l'hydroxychloroquine, qu'il existe de plus une toxicité cardiaque, particulièrement en association avec l'azithromycine, et que les recommandations internationales, nationales, comme les avis d'experts consultés ne sont pas en faveur de l'utilisation de l'hydroxychloroquine, quelle que soit la gravité de l'infection.

Le décret publié ce 27 mai tire une nouvelle fois les conclusions de l'avis du HCSP et modifie les conditions dérogatoires de prescription de l'hydroxychloroquine : que ce soit en ville ou à l'hôpital, cette molécule ne doit pas être prescrite pour les patients atteints de Covid-19.

A la lumière de nouvelles données issues de la recherche clinique, à chaque fois que cela sera nécessaire, le rapport bénéfice/risque de ce traitement pourra être réévalué, et le HCSP une nouvelle fois saisi.

La France a été marquée par des drames sanitaires liés au mésusage de certains médicaments. Elle s'est dotée d'autorités sanitaires chargées de l'évaluation des bénéfices et risques des médicaments amenés à être prescrits, sur la base d'une lecture rigoureuse des données des études cliniques et des avis d'experts. Cette rigueur, garante de la sécurité sanitaire pour les Français, conforte et enrichit la recherche clinique. Si plusieurs protocoles en cours, dans de nombreux pays, ont stoppé ces derniers jours les recherches sur l'hydroxychloroquine, certains se poursuivent, quand d'autres explorent d'autres pistes thérapeutiques.

Cabinet d'Olivier Véran  
[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

*14 avenue Duquesne  
75007 Paris*